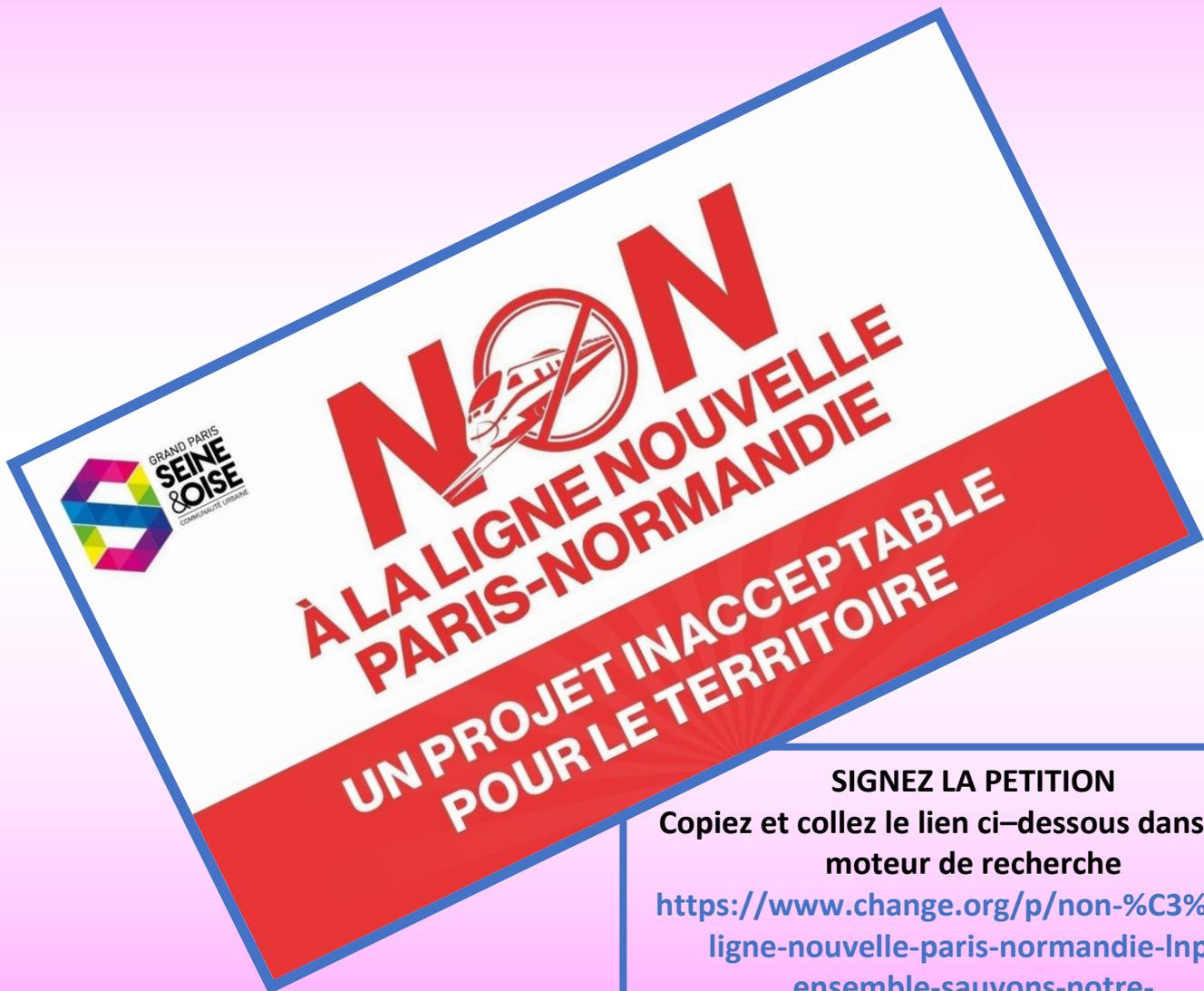


# JOUY-MAUVOISIN

BULLETIN MUNICIPAL N° 154



**SIGNEZ LA PETITION**

**Copiez et collez le lien ci-dessous dans votre moteur de recherche**

[https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-ligne-nouvelle-paris-normandie-lnpn-ensemble-sauvons-notre-territoire?redirect\\_reason=guest\\_user](https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-ligne-nouvelle-paris-normandie-lnpn-ensemble-sauvons-notre-territoire?redirect_reason=guest_user)



**Contacts :**

**Téléphone :** 01 34 76 51 21

**Email :** [mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)

**Internet :** <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

## SOMMAIRE

- Editorial
- Extraits des délibérations du conseil municipal.
- Extrait séance de travail du conseil municipal.
- Informations municipales
- Informations diverses

Comme annoncé dans le bulletin municipal de début d'année, les travaux de remise en état de la toiture de l'église et la rénovation du parking des logements communaux vont se dérouler cet automne.

La pose de lisses entre le jeu de boules et le terrain multi sport vient d'être réalisée ce qui évitera les intrusions des 2 roues motorisées sur celui-ci.

Nous réfléchissons au devenir du terrain de football qui aujourd'hui n'a plus que le nom car très peu usité. Un parcours sportif, des jeux, un mini terrain de foot, une aire de détente pour promeneur, etc. Toutes les idées sont les bienvenues.

L'aménagement du nouveau cimetière est finalisé avec les services de GPS&O puisque c'est la communauté urbaine qui financera entièrement cet équipement. Le terrain ayant été acquis auprès de la famille Coache en 2017 par la commune.

Nous avons tous reçu notre feuille d'imposition « taxe foncière », la taxe d'habitation n'ayant plus cours, et comme nous l'avions annoncé vous avez pu constater la baisse de notre taux communal de 1,88 %.

Cette baisse est largement annihilée par la revalorisation des valeurs locatives et l'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux de la TEOM passant de 4,04 % à 7,52 % pour les raisons que j'avais évoquées dans le bulletin d'avril 2024.

Comme tous les ans notre bulletin participe (par sa couleur) à la sensibilisation des femmes au dépistage du cancer du sein et à la récolte de fonds pour la recherche.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de notre bulletin municipal.

Le maire  
Alain BERTRAND



# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 septembre 2024

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Julien HERON, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Mohamed MERROUNE.

A l'ordre du jour :

### **DEMISSION D'UNE ELUE MUNICIPALE**

Madame Elisabeth DOS SANTOS a présenté, par lettre en date du 8 juillet 2024 et déposée en mairie le jour même, sa démission de son poste de conseillère municipale. Ce courrier a été adressé le 10 juillet 2024 pour information à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Le conseil municipal en prend acte.

### **LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers présents l'obligation faite aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents :

- Pour le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon un minimum de 7 € brut mensuel,
- Pour le risque santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel.

Pour cela, le conseil municipal est appelé à choisir entre deux options :

- la procédure de labellisation : participation versée à chaque agent ayant souscrit un contrat labellisé.
- l'adhésion à la convention de participation du CIG de Versailles proposant un opérateur sélectionné suite à un appel d'offres.

Il doit également fixer le montant de la participation de la commune pour ces deux risques.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que les agents soient consultés avant de statuer définitivement. En fonction des retours, une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

### **PREPARATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PERIODE 2026-2032 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O**

La communauté urbaine GPS&O souhaite préparer dès maintenant le programme pluriannuel d'investissement pour la période 2026-2032.

Pour cela, elle demande à chaque commune d'identifier leurs projets structurants de réaménagement de l'espace public.

Pour notre commune, Monsieur le maire propose les opérations suivantes :

- la création de trottoirs rue de la Fontaine entre le numéro 23 et le 31 Clos du Lavoir,
- la création de trottoirs route de Perdreaux entre l'accès arrière de la mairie et le carrefour du Clos du Lavoir (RD 110) côté pair,
- l'aménagement de sécurité à l'entrée du village côté Perdreaux visant à réduire la vitesse.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 25 SEPTEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Julien HERON, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Mohamed MERROUNE.

## Informations données au conseil municipal

\* L'entreprise WATELET va démarrer les travaux d'aménagement du parking des logements communaux à compter du 7 octobre 2024 pour une durée d'environ 2 semaines. Il a été prévu le passage de fourreaux pour deux mats d'éclairage et éventuellement pour une borne de recharge dédiée aux véhicules électriques.

\* Une nouvelle rencontre a eu lieu le 23 septembre avec les services de la communauté urbaine concernant l'extension du cimetière, accompagnés du maître d'œuvre. Monsieur le maire soumet aux conseillers présents le plan de l'avant-projet. Il est demandé que le mur et le portail de la clôture côté parking seront dans l'esprit du cimetière existant. Les plantations grimpantes côté mur en pierre avec le riverain ne sont pas nécessaires, sa haie est suffisante. Un catalogue est présenté afin de choisir le mobilier funéraire.

Les services de la communauté urbaine espèrent démarrer les travaux en début d'année prochaine.

\* Une procédure d'abandon va être mise en œuvre prochainement afin de récupérer quatre concessions perpétuelles non entretenues. *Voir l'affichage à la porte du cimetière.*

\* La commission école a débattu sur une demande d'un parent d'élèves au sujet des repas de la cantine, sollicitant qu'un plat végétarien soit proposé à la place de la viande chaque jour.

Après concertation, il a été décidé de ne pas y donner une suite favorable.

Le conseil municipal confirme cette décision.

\* Comme il avait été évoqué, un défibrillateur a été commandé et installé à l'extérieur de la mairie sur le perron.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Yahya AKAR, rue de la Vallée, né le 12 juillet 2024
- Marceau MARC LÉBOUC, le Clos du Lavoir, né le 17 août 2024
- Anaïs GUBCEAC, rue de la Vallée, née le 10 septembre 2024
- Angelina LOCATELLI, rue de la Vallée, née le 4 octobre 2024



## ECOLE

### Rentrée 2024 – 2025 :

L'effectif de l'école est de 54 élèves répartis comme suit :

**Classe Mme VAZ (rempl. Mme Moreau) 22 élèves :**

PS : 6 - MS : 5 - GS : 11

**Classe Mme DUTERTRE (Nouvelle directrice) 15 élèves :**

CP : 9 - CE1 : 6

**Classe Mme TEKAYA 17 élèves :**

CE2 : 7 - CM1 : 5 - CM2 : 5

### PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le 11 octobre 2024

ont été élus :

M. BOURSIER Nicolas  
Mme MASSARDI Amandine

### Animation de Noël

La commune a proposé aux enseignantes de renouveler le spectacle de Noël aux enfants.

Les enseignantes en ont choisi un qui se déroulera le **vendredi 6 décembre 2024** après-midi à la salle polyvalente. *Le coût de ce spectacle est de 835 € TTC.*

Il a également été décidé lors de la dernière séance de travail du conseil municipal que le Père Noël viendrait à cette occasion saluer les enfants et leur distribuer quelques friandises au chocolat.

Les enfants quant à eux, regroupés en une chorale, présenteront aux parents une prestation chantée dirigée par les enseignantes le vendredi 13 décembre 2024 à la salle polyvalente. Elle sera suivie d'un buffet participatif sucré/salé au profit de la coopérative scolaire.

## Travaux sur la commune

### PARKING ET CIMETIERE

En bleu sur la photo, la zone qui sera aménagée en parking.

En vert sur cette même photo, la zone concernant le nouveau cimetière, pris en charge par la communauté urbaine GPS&O dont le démarrage des travaux est attendu en début d'année prochaine.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

Durant la période estivale, outre les travaux d'entretien des espaces verts et l'arrosage des fleurs de notre village, le personnel de la commune ont procédé à la mise en place de deux bancs posés chacun sur une chape béton. Il sera également installé deux autres bancs entre le nouveau terrain de boules et le terrain multisports.

Au premier plan, les lisses ont été posées par l'entreprise Alex Le Jardinier.



## MANIFESTATION ANNONCEE



### Le jour de la nuit

Comme annoncé sur le **Panneau Pocket de la commune**, l'éclairage public a été éteint toute la nuit du samedi 12 octobre jour de la 16ème édition de cette manifestation destinée à rallumer les étoiles et à protéger la biodiversité nocturne.

*Il se trouve par ailleurs que c'était également le jour de la réapparition dans notre ciel d'une comète inconnue, **la comète Tsuchinshan-Atlas** dont le noyau de glace est estimé entre 20 et 40 Kms de diamètre (11 kms pour la comète de Halley) et dont le dernier passage daterait approximativement de 80 000 ans. Cette comète était annoncée comme visible à l'œil nu chaque soir par temps dégagé vers 19h30 coté soleil couchant durant une semaine environ.*

**Heureux ceux qui parmi vous auront pu admirer ce phénomène.**  
*D'autres humains pourront-ils la revoir ???*



(vue le 30/09/24 en hémisphère sud)

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## MANIFESTATIONS A VENIR

### Cérémonie du 11 novembre 2024

L'ensemble de la population Joyacienne est invité à se joindre aux membres du conseil municipal pour manifester reconnaissance aux soldats de tous les combats, morts pour la France.

Le cortège se rendra de la mairie au monument aux morts dans le cimetière à 11h00 pour un dépôt de gerbe en l'honneur des combattants disparus. Monsieur le Maire y déposera une gerbe de fleurs puis procèdera à la lecture du message du ministre des Armées et des Anciens combattants. Les participants seront ensuite invités à observer une minute de recueillement. La cérémonie sera suivie par un apéritif en la salle du conseil municipal.

COMMÉMORATION  
DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX  
LE 11 NOVEMBRE, JOUR ANNIVERSAIRE  
DE L'ARMISTICE ET HOMMAGE  
À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

11 NOVEMBRE 2022

 CÉRÉMONIE EN LIVE



### Le colis aux aînés de la commune

Comme chaque année, Les Joyaciens et Joyaciennes de plus de 70 ans sont invités à venir retirer leur colis de fin d'année, le **dimanche 15 décembre 2024, à partir de 11h00, à la salle Polyvalente**, et à prendre part au cocktail apéritif qui leur sera servi à cette occasion.

### Cérémonie des Vœux 2025

Monsieur le maire et le Conseil municipal seront heureux de vous accueillir à l'occasion de la présentation des vœux de la municipalité aux habitants de la commune.

Dans son allocution, Monsieur le Maire fera le point sur les projets en cours et donnera un aperçu des projets à venir sur la commune.

Il sera ensuite procédé à la remise des médailles du travail aux ayants droits, suivie du traditionnel partage de la galette des rois et de quelques bulles pétillantes au fond des verres.



### PANNEAU POCKET *(Il y a été fait allusion dans l'information relative au jour de la nuit.)*

Une application mobile qui vous permettra de vous tenir informés rapidement des événements se déroulant sur la commune. (coupure de réseau, alerte météo, travaux et déviations...)

Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas encore au fait de cette application et qui souhaiteraient en bénéficier, rien de plus simple. Vous pouvez la télécharger sur votre mobile, elle est gratuite. Nous vous encourageons à le faire afin que les informations parviennent au plus grand nombre.

Voir les instructions ci-contre (**cette affichette est disponible en mairie**)

# INFORMATIONS DIVERSES

## TAXE FONCIERE

Ce qui a changé sur votre feuille d'impôts :

En vert les gains (diminution de la taxe communale) en rouge les augmentations

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023		25,26 %	%	6,00 %	0,58 %	4,04 %	0,151 %	
Taux 2024		23,38 %	%	6,00 %	0,587 %	7,52 %	0,144 %	
Propriétés bâties	Adresse							
	Base	XXXX		XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
	Cotisation	000		000	00	000		0000
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023							
	Cotisation 2024							
Variation								

Dans les encadrés vert et rouge, les nouveaux taux applicables sur les valeurs locatives

## TRANSPORT A LA DEMANDE

### Qu'est-ce-que le TàD Mantois ?

Le Transport à la Demande Mantois est ouvert à tout public, l'inscription est gratuite sur la plateforme [tad.idfmobilites.fr](http://tad.idfmobilites.fr)

### Comment ça fonctionne ?

Rien de plus simple ! Du lundi au samedi de 9 h à 17 h (sauf les jours fériés), retrouvez votre TàD Mantois à un arrêt proche de chez vous (liste des 250 points d'arrêt détaillée ci-contre).

À partir de votre arrêt de proximité, voyagez jusqu'aux différents points d'intérêt du territoire (liste des 51 points de destination ci-dessous). Si vous souhaitez voyager encore plus loin, vos lignes de bus et de train prennent le relais grâce à votre titre de transport régional.

>> Vous souhaitez effectuer un trajet retour d'un point d'intérêt à un arrêt proche de chez vous, c'est possible ! Il suffit d'effectuer une nouvelle réservation.

### Combien ça coûte ?

La tarification régionale s'applique au service de Transport à la Demande TàD Mantois. Vous pouvez retrouver la liste des titres de transport dans le paragraphe « Forfaits & Tickets » ainsi que l'ensemble des modalités dans la rubrique « Titres et Tarifs » du portail régional [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)

La validation de votre titre de transport vous sera demandée à la montée du véhicule.

#### RENDEZ-VOUS SUR :

Service disponible 24h/24 et 7j/7



Appli TàD  
Île-de-France  
Mobilités



[tad.idfmobilites.fr](http://tad.idfmobilites.fr)



09 70 80 96 63  
Du lundi au vendredi  
De 9 h à 18 h  
(Coût d'un appel local)

#### QUAND RÉSERVER ?

À partir d'un mois à l'avance  
et jusqu'à 1 heure avant le départ

#### NOUS SOUHAITONS CONNAITRE VOS AVIS CONCERNANT VOS DIVERSES EXPERIENCES AVEC CE MODE DE TRANSPORT

Sur papier libre à déposer en (BAL) mairie ou par email et en mentionnant : Noms, prénoms, adresse et téléphone, merci de nous communiquer :

- un indice de satisfaction de 1 à 10 (10 = très satisfait) concernant :
  - o L'accueil
  - o L'adéquation de la réponse par rapport à l'horaire souhaité
  - o La ponctualité
  - o Le service en général (Chauffeur, conduite .....)
- le nombre de fois que vous avez utilisé cette formule et/ou votre fréquence d'utilisation
- vos destinations habituelles
- vos commentaires.

Vos réponses sont attendues sous 1 mois maximum.  
Merci de votre aimable collaboration.

# INFORMATIONS DIVERSES

## COLLECTE DES DECHETS



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la collecte des déchets verts s'effectue le mardi après-midi toutes les semaines paires et ce jusqu'au 26 novembre inclus. Il n'y aura plus de trêve estivale.  
Le prochain ramassage des encombrants est fixé au 13 novembre 2024.

*Toutes ces informations sont désormais accessibles à tout moment à partir de l'application « Infos déchets GPSEO »*



L'application  
Infos déchets GPSEO  
est disponible gratuitement  
sur :



## NON A LA LNPN

### Une pétition Lancée par Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE

Contre La LNPN :

A l'heure où la dette de la France s'élève à 3000 mds €, dites non à ce projet mené exclusivement au bénéfice des Normands et dont le coût **entre 10 et 15 md€** serait cependant assumé par l'ensemble des contribuables, dont les habitants de GPS&O qui en subiraient que les nuisances.

Elaboré dans un manque total de transparence de l'Etat et de SNCF Réseau ce projet pour seulement 23 trains/jour et 10 mn de gagnées n'a fait l'objet d'aucune étude de besoin ni analyse bénéfiques/risques pour le territoire.

Il est mené sans échange avec GPS&O, avec une accélération subite de la concertation publique, sans information claire sur l'évolution du tracé et ses impacts sur le territoire.

### Une quadruple peine pour les habitants de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

- Ce projet ne prévoit plus d'arrêt à Mantes-la-Jolie
- Ne permet pas la circulation des trains de marchandises reportés sur les lignes actuelles au détriment des voyageurs.
- Impose des travaux d'envergure en gare de Paris Saint-Lazare avec fortes perturbations et interruptions de la ligne J.
- Impacterait le trafic routier aggravant la circulation sur l'A13, en raison des réaménagements nécessaires.

### Une grave atteinte au cadre de vie :

- Les habitants des communes traversées subiront au quotidien des nuisances sonores (jusqu'à 65 décibels/passage)
- Les propriétaires en proximité de la ligne subiront une dépréciation entre 15 et 35% du prix de leur bien immobilier.

### Un massacre environnemental :

- Une artificialisation de 198 hectares de terres agricoles et espaces naturels en totale contradiction avec la loi ZAN
- Une menace pour la biodiversité à l'opposé des principes de la loi Grenelle de l'Environnement et du PLUi ;
- Un danger pour la ressource en eau avec le dévoiement de 2 à 12 points de captage répartis sur 8 communes.

### Un préjudice pour l'attractivité économique du territoire :

Un impact fort sur les zones d'activité existantes à Aubergenville / Flins-sur-Seine (Chevries, Clos Reine, Marques Avenue), à Epône (Ardilles), et en projet à Flins-sur-Seine (SPIRIT et le parc photovoltaïque de Suez), à Aubergenville (data center)... Au total plus de 16 000 emplois sont en jeu ;

Le gel du projet de modernisation de la zone commerciale des Quarante Sous, à Orgeval, laquelle représente aujourd'hui 430 établissements pour 2200 emplois ;

La remise en cause du projet de clinique Vivalto à Aubergenville, fusion de deux établissements de santé, qui prévoit une capacité de 252 lits, 400 salariés et 100 praticiens libéraux.

Lire aussi la page dédiée, ainsi que la motion d'opposition présentée lors du Conseil communautaire du 27 juin 2024 : <https://gpseo.fr/article/gpseo-entre-en-resistance-contre-la-ligne-nouvelle-paris-normandie>

**Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à nous rejoindre massivement et à vous opposer à ce projet inacceptable pour notre territoire !**

## Prison de Magnanville : l'Etat avance prudemment face à la contestation des élus

Un nombre croissant d'élus locaux s'oppose fermement au projet de prison à Magnanville dans la Vallée-de-la-Seine. L'Etat campe pour l'instant sur ses positions mais reconnaît que la position de la Région va freiner le projet.



Le bras de fer se prolonge entre l'Etat et des collectivités locales franciliennes. Ce dernier souhaite construire un centre pénitentiaire (700 places) à Magnanville. La commune et les riverains s'opposent à cette implantation en centre-ville. Les élus viennent de recevoir un soutien de taille avec la prise de position de la région Ile-de-France contre le projet.

### Les lignes de front s'éclaircissent.

- Avant l'été, un document préparatoire du Schéma directeur d'urbanisme régional (Sdrif-E), classait encore le terrain de l'éventuelle prison comme urbanisable. **Mais en septembre, la région a adopté une motion s'opposant largement au projet.** « Nous n'avons pas mis de pastille autorisant la constructibilité de la prison. Non seulement ce projet entraînerait l'artificialisation de près de 90 hectares de terres agricoles, mais en plus la prison se situerait à proximité d'un lycée et d'habitations alors même qu'il existe des friches industrielles disponibles sur le territoire », s'agace Jean-Philippe Dugoin-Clément vice-président (UDI) de la région, en charge de l'urbanisme. Michel Lebouc, maire (PC) de Magnanville se réjouit de ce soutien : « ce projet ne tient pas la route un instant. [L'Etat piétine la démocratie locale](#) , en souhaitant passer en force et en défendant un projet constituant l'exact contraire des objectifs qu'il promeut par ailleurs ».
- La communauté urbaine (GPSEO) a également voté une motion d'opposition. « Nous possédons déjà deux prisons sur notre territoire, rien ne justifie que nous en ayons une troisième. Nous sommes le territoire le plus pauvre des Yvelines, avec des caractéristiques proches de celles du 93, pourquoi nous compliquer la tâche » fulmine sa [présidente Cécile Zammit Popescu](#).
- Gérard Larcher, le président du Sénat et Sophie Primas, ancienne sénatrice des Yvelines et nouvelle ministre du commerce extérieur, ont également condamné le projet.

En attendant, Michel Lebouc vient de solliciter un rendez-vous auprès de [Didier Migaud](#) , nouveau ministre de la Justice. Contacté, le ministère de la Justice constate que « le SDRIF adopté par la Région a pour conséquence de freiner la réalisation de ce projet ». Mais sans en dire davantage sur la suite. Pour le maire de Magnanville la réponse est bien insuffisante. « Nous proposons plusieurs sites qui répondent à tous les critères et n'artificialisent pas de terres agricoles », rappelle l' élu

Jusqu'ici l'Etat, dont le projet s'inscrit dans le cadre de la création de 15.000 places de prison programmée par le ministère de la Justice d'ici 2017, n'a fait aucune concession. Ce dernier juge nécessaire, pour lutter contre la surpopulation carcérale, de tenir les objectifs du plan de création des places. Et aucune des réunions organisées dans le cadre d'un comité de pilotage, réunissant les élus, l'agence pour l'immobilier de la justice et les services préfectoraux, n'est parvenue à établir un consensus sur le choix d'un site alternatif.



## UFC-Que Choisir Val-de-Seine

### Permanence litiges à Limay

**Vous avez des problèmes de consommation** (achats, travaux, fraudes, internet, mobile, voyage ...), nous pouvons vous aider.

**Nos Conseillers Litiges UFC-Que Choisir Val-de-Seine, sont tous bénévoles. Ils vous conseillent dans vos démarches.**

**L'objectif est de trouver une solution à l'amiable.** Afin de bien exposer votre litige, apportez tous les documents en votre possession.

### Vous pouvez prendre rendez-vous

**Tél : 06.51.72.12.98**

**Permanences : Mairie de Limay 4 Av du Président Wilson**

**Les samedis : 10h à 12h**

- Les 05 et 19 octobre 2024**
- Les 09, 16 et 30 novembre 2024**
- Le 14 décembre 2024**

**Plus d'informations sur notre site : <https://valdeseine.ufcquechoisir.fr/>**

## forêt régionale de rosny

### décryptage des travaux à venir

Dans les mois à venir, plusieurs chantiers vont se dérouler en Forêt régionale de Rosny. Les travaux sont pilotés par l'Office national des forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de la forêt.

#### Sécurisation des boisements

Dans le courant du mois d'août, des frênes dépérissant, atteints de charlarose et présentant des risques de chute, vont être retirés le long du bois de la Vallée des Prés, de façon à sécuriser le chemin rural du Vivier.

#### La Charlarose du Frêne

Cette maladie est provoquée par un champignon (*Chalara fraxinea*), originaire d'Asie. Aucun traitement n'existe à ce jour. Elle ne concerne que les frênes et n'est pas contagieuse à d'autres essences. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture.

D'autres travaux de coupes, programmés dans le cadre de l'aménagement forestier, se dérouleront dans les prochains mois, au plus tôt au mois d'août. Ils consistent pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du « couvert continu », avec plusieurs interventions mises en œuvre dans ce cadre.

#### L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuie l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la Forêt régionale de Rosny, il est planifié de 2016 à 2035.

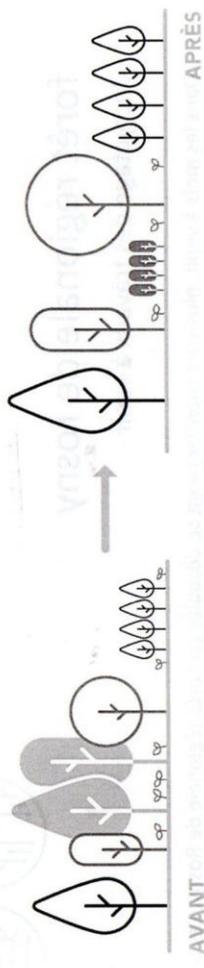
#### La gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

Le mode d'intervention mis en œuvre par Île-de-France Nature en Forêt régionale de Rosny, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales, est la sylviculture mélangée à couvert continu, ou **futaie irrégulière**. Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart,

#### Gestion forestière



une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres). Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et de vieux arbres. Plusieurs coupes sont mises en œuvre dans ce cadre, avec chacune un objectif précis.



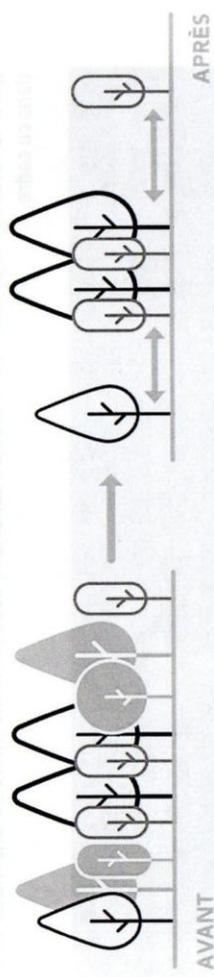
**La futaie irrégulière** : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'ONF.

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est en général utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage

#### Des « cloisonnements » pour protéger le sol

L'objectif est ici de préparer les futures interventions en forêt. Pour minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...) sur le sol (tassement), des axes parallèles entre eux, appelés « cloisonnements » sont créés. Ils obligent les engins à circuler dessus et à ne pas s'en écarter. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers.



#### Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIERE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »  
<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>